



La contrebande alimentée par l'industrie du tabac finance le terrorisme

Selon l'Organized Crime and Corruption Reporting Project (OCCRP), l'industrie du tabac alimente massivement et délibérément la contrebande de tabac en Afrique de l'Ouest, alors même que celle-ci finance la militarisation de la criminalité organisée, les milices ethniques et les organisations terroristes islamistes, contre lesquelles l'armée française est engagée.

Alors que le France a ouvert en février 2021 une mission parlementaire sur les marchés parallèles, le CNCT, face à l'implication des cigarettiers dans le commerce illicite, appelle les pouvoirs publics à adopter un système de suivi et de traçabilité des produits pleinement indépendant de l'industrie du tabac, et à instaurer des quotas pour limiter l'approvisionnement des pays au niveau de leur consommation réelle.

Les liens étroits de l'industrie avec les réseaux criminels et terroristes

Selon les travaux d'investigation des journalistes de l'OCCRP, Philip Morris International, Imperial Brands et British American Tobacco sont impliqués dans le trafic transnational de tabac en Afrique. Les trois compagnies de tabac sont accusées de sur-approvisionner délibérément les marchés locaux en Afrique, sachant qu'une large majorité du tabac finira dans les réseaux de contrebande, contribuant au financement de la criminalité organisée, des milices armées et des organisations djihadistes.

Par ailleurs, le représentant de Philip Morris au Burkina-Faso, Apollinaire Compaoré, est fiché comme contrebandier par l'ONU elle-même, et à la tête d'un trafic annuel de milliards de cigarettes à destination de l'Afrique du Nord (Libye, Algérie). Selon les sources de l'OCCRP, le partenaire de Philip Morris aurait noué des relations commerciales de longue date avec le Chérif Ould Abidine, appelé « Chérif cocaïne », connu pour son trafic de drogues à travers le Sahel, et lié à des organisations terroristes satellites d'Al-Qaïda.

En entretenant la contrebande en Afrique de l'Ouest et du Nord, l'industrie du tabac alimente « la première cause d'instabilité et d'insécurité de la région », et contribue à la perpétuation d'un conflit meurtrier, dans lequel les forces françaises sont par ailleurs impliquées.

Cet événement, loin d'être un cas isolé, amène le CNCT à rappeler les trois éléments suivants :

La France est directement concernée

La contrebande est alimentée par un sur-approvisionnement massif et délibéré de certains pays par l'industrie du tabac. Le Burkina-Faso importe par exemple une quantité annuelle de tabac qui correspondrait à une consommation de dix paquets par jour par habitant. On retrouve les mêmes stratégies en Europe, avec le commerce transfrontalier : l'industrie du tabac approvisionne la Principauté d'Andorre à hauteur de 800 millions de cigarettes par an, quand la consommation annuelle intérieure est estimée à 120 millions. Le CNCT invite donc les décideurs publics à s'engager en faveur de la mise en place de quotas limitant les approvisionnements de tabac à la consommation réelle des pays.

L'urgence d'un système de suivi et de traçabilité indépendant

Malgré des condamnations dans différents pays, et les déclarations publiques des fabricants, l'industrie du tabac demeure massivement impliquée dans la contrebande. Celle-ci revêt un enjeu sanitaire et fiscal majeur, mais également sécuritaire. La nécessité d'un système complètement indépendant des cigarettiers pour suivre les produits de la sortie d'usine jusqu'au lieu de vente s'avère indispensable. Au niveau de l'Union Européenne, la faiblesse des critères d'indépendance du système en fait un outil encore trop aux mains des cigarettiers. Le CNCT invite donc les pouvoirs publics à réviser le dispositif actuel afin de mettre en place un système de suivi et de traçabilité pleinement indépendant de l'industrie du tabac, conformément aux engagements internationaux de la France et de l'Union européenne.

Contact presse

BEGUINOT Emmanuelle - cnct@cnct.fr - 01 55 78 85 10

A propos du CNCT :

Le Comité National Contre le Tabagisme est la première association qui s'engage et agit pour la prévention et la protection des personnes face aux méfaits du tabac et aux pratiques de son industrie. En France, le tabagisme reste la première cause de mortalité prématurée et évitable. Pour lutter contre ce fléau, le CNCT mène à la fois des actions de prévention afin de sensibiliser sur ces dangers et des actions de plaidoyer pour faire adopter des mesures

de protection efficaces.



Comité National Contre le Tabagisme

13, rue d'Uzès - 75002 PARIS - cnct@cnct.fr

Tél : + 33 (0) 1 55 78 85 10